

## Communication de sur l'accès à la justice pour les Amazighs d'Algérie

Madame NAIT SID kamira

Association de femmes de Kabylie

Les Amazighs (berbères) sont présents en Afrique du Nord depuis la période préhistorique. En Algérie, les peuples amazighes représentent environ plus d'un tiers de la population totale, soit 12 millions d'individus vivant principalement dans les régions de Kabylie, Aurès, Chenoua, M'zab et l'extrême sud du pays pour la composante touarègue.

La Kabylie reste cependant la région qui compte le plus grand nombre d'amazighophones (8 à 9 millions de personnes).

Depuis l'indépendance du pays en 1962, l'Algérie a toujours pratiqué la même politique de négation et d'exclusion à l'encontre de l'identité amazighe.

### L'accès à la justice sociale et juridique

Le gouvernement algérien fait toujours le contraire de ce qu'il dit, il promet un plan de relance pour la Kabylie mais la Kabylie sombre de plus en plus dans le chaos économique, social et environnemental. En dehors des prisons, des casernes militaires, des mosquées et des commissariats aucun investissement public dans la région et même les quelques unités de fabrications existantes ferment unes après l'autres et les investisseurs privés sont découragés.

Le taux de chômage et de suicides chez les jeunes en particulier en Kabylie sont les plus élevés du pays.

Le début de l'année de 2013 a vu l'aggravation de la situation des Kabyles et des Amazighs en matière d'insécurité, de violations des libertés et des droits de l'Homme dans leurs aspects socioéconomique, identitaire, culturel et politique.

Bien que la langue amazighe est reconnue comme langue nationale dans la constitution, dans mon pays il est interdit d'utiliser d'autres langues que la langue arabe dans tous les documents de la justice ainsi que dans l'administration, interdit aux policiers de parler en kabyle, et ni le justiciable amazigh ni son avocat ni même le juge ne peuvent s'exprimer en langue amazighe dans les tribunaux.

En plus de la politique de déni, de négation et d'exclusion à l'égard de l'identité Kabyle et Amazighe; le gouvernement algérien continue à interdire l'inscription des noms amazighs d'une manière injuste, et illégale. Parallèlement il amplifie sa politique d'assimilation par arabo-islamisation des régions amazighophones du pays notamment la Kabylie.

Cette année le gouvernement a désigné la ville antique amazighe CIRTA (CONSTANTINE) où repose le grand roi amazigh MASSINISSA, comme capitale de la culture arabe pour l'année 2015, ce que les Amazighs considèrent comme une nouvelle provocation à l'encontre de leur histoire et de leur culture.

### **Un Etat de non droit fondé sur l'impunité**

Les harcèlements, intimidations, et arrestations arbitraires sont le lot quotidien des militants et syndicalistes amazighs. Le gouvernement algérien est particulièrement injuste et violent avec les défenseurs des droits de l'homme et les militants de la démocratie, mais clément avec les voleurs, les violeurs et les auteurs des crimes crapuleux de terrorisme. Voici la réalité amère de la justice dans notre pays.

l'impunité est devenue la règle du régime qui multiplie ses crimes contre la Kabylie et l'ensemble des amazighs sans être inquiété, comme par exemple pour les 126 jeunes assassinés au printemps noir de Kabylie en 2001, en passant l'assassinat du grand chanteur et militant amazigh matoub lounes, par les martyrs de la révolte du 1963, les victimes d'octobre 88.

L'indépendance de la justice en Algérie reste toujours inexistante, des procès inéquitables, surtout pour les prisonniers politiques sont courants, de même que les enlèvements, arrestations arbitraires et séquestrations.

Dans l'impunité, prospèrent l'injustice, la tyrannie, la barbarie et la régression. Aucune paix, aucune prospérité et aucune démocratie n'est envisageable sans la justice et la vérité.

### Les recommandations

#### Nous recommandons au gouvernement algérien

*déclaration*

- La mise œuvre de droits des PA en adaptant la législation nationale à cette déclaration
- Respecter ses engagements internationaux et d'adapter la législation nationale en normes internationales en matière de droits humains qui défendent les droits des Peuples Autochtones
- L'arrêt des harcèlements, intimidations et arrestations arbitraires des militants amazighs et particulièrement les militants kabyles
- Faire toute la vérité sur l'assassinat du militant et chanteur Matoub lounes
- Le jugement des assassins des jeunes kabyles assassinés lors des événements du printemps noir de kabylie 2001
- Arrêter la politique d'assimilation par l'arabo-islamisation et de militarisation de la région de la kabylie
- Accorder à la Kabylie son droit à l'autodétermination, le droit à un statut d'autonomie
- Introduire langue tamazigh dans la justice et l'administration
- prendre des mesures spéciales pour garantir la protection des anciens, des femmes, des jeunes et des enfants Amazighs